

Napoléon et la musique

A l'occasion de la commémoration des **200 ans de la mort de Napoléon**, André Peyrègne nous a parlé de « Napoléon et la musique ».



François Gérard – Napoleon Ier en costume du Sacre © Tous droits réservés

Ce sujet n'est pas totalement étranger à l'Histoire de la Principauté puisque Monaco était française sous le Premier Empire et ne devait retrouver son intégrité qu'en 1814, au moment de la première abdication de Napoléon.

Napoléon n'a pas de goût affirmé pour la musique. Instinctivement, il préfère la musique italienne. Il s'entoure à Paris de compositeurs italiens : Cherubini, Paër, Spontini et demande à Paisiello de composer le « Te Deum » de son sacre. Cela n'empêche pas le compositeur français Le Sueur, de composer, lui, la marche du Sacre de l'Empereur.

Il est vrai que la musique a accompagné la carrière militaire de Napoléon, de sa Corse natale où il entend des chants révolutionnaires à Sainte-Hélène et à son enterrement à Paris sur fond du Requiem de Mozart, la musique occupe une place importante de la vie et le cœur du Premier Empereur de France.

Durant ses deux campagnes d'Italie – la première en tant que général en chef de l'armée d'Italie et la seconde en tant que Premier Consul – Napoléon fréquente La Scala et découvre l'opéra italien, qu'il admire particulièrement. Lors de sa deuxième campagne, il se laisse même séduire par la Prima Donna de La Scala, Giuseppina Grassini, avec laquelle il entretient pendant quelque temps une relation.

La musique est véritablement un vecteur de propagande. Et cette dimension de la musique n'a évidemment pas échappé à Napoléon, qui apportera tout son soutien à l'Opéra de Paris, appelé depuis 1804 et le Sacre de l'Empereur l'"Académie Impériale de Musique" et qui verra dans les opéras joués une belle manière de glorifier son règne.

Napoléon considère l'Opéra de Paris comme un lieu où on peut prendre le pouls de l'opinion publique. Des policiers, glissés au milieu du public, rendent compte des réflexions entendues – surtout lorsque l'Empereur assiste aux représentations. La censure muselait les librettistes et les compositeurs. A travers les histoires qu'ils mettent en scène (notamment celles mettant en scène des héros et des dieux de la mythologie ou de l'antiquité), ils sont invités à glorifier l'action de Napoléon.

Napoléon porte un regard et un contrôle sur tout ce qui se donne à Paris : "J'entends qu'aucun opéra ne soit donné sans mon ordre", ou "Vous ne devez mettre aucune pièce nouvelle à l'étude sans mon consentement" peut-on lire dans des lettres de Napoléon* adressées à Auguste Laurent de Rémusat, qui fut le surintendant des théâtres impériaux.

*(*Lettre de Napoléon à Monsieur de Rémusat, 8 février 1810. Cité par Louis-Henry LECOMTE, Napoléon et le monde dramatique, Paris.)*

Napoléon contrôle donc personnellement la programmation de l'Académie impériale de Musique, qui a le monopole des œuvres jouées en français, et qui privilégiait les sujets antiques et historiques, qui permettaient de louer la gloire de l'Empereur.



« Le voyage d'un héros moderne, à l'île d'Elbe », 1814. Artiste : Anon / Caricature représentant Napoléon Bonaparte en route pour son premier exil après sa défaite collection privée, © Getty / Fine Art Images / Héritage Images

Aucune grande œuvre musicale n'est sortie de cette époque – à part l'opéra la « Vestale » de Spontini. Les autres ouvrages lyriques ont été composés par une poignée de compositeurs qui gravitaient autour du pouvoir impérial, et parmi lesquels se trouvait Kreutzer – le fameux violoniste à qui Beethoven a dédié sa « Sonate à Kreutzer ».

Il manque à cette période musicale française les génies qui, en Allemagne ou Italie, s'appellent Haydn, Beethoven, Schubert, Weber ou Paganini. En France, la musique de Berlioz n'arriverait que vingt ans plus tard. L'Empire était fini depuis longtemps...